



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 91769

Texte de la question

M. André Vézinhét appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les attentes légitimes des associations nationales et locales de personnes sourdes et malentendantes, dont l'Association générale des sourds de Montpellier et sa région, en ce qui concerne le développement de centres relais téléphoniques annoncé par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, relais dont l'objectif est de rendre accessibles les communications téléphoniques, en temps réel entre une personne sourde et son interlocuteur entendant, en tenant compte des modes de communication utilisés : langue des signes française, transcription écrite simultanée, langage parlé complété. Lui rappelant l'intérêt essentiel de ces centres relais téléphoniques pour l'intégration des personnes sourdes ou malentendantes dans la société, il regrette le retard pris dans leur installation et lui demande s'il peut lui indiquer les délais et les conditions de leur future mise en place.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91769

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11584

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)